Dossier d'Organisation

C P S A

32 ème descente de la Boutonne

dimanche 2 avril 2023

inscriptions:

Licenciés FFESSM sur e-nap 8€

Open: par mail avec certificat médical obligatoire 10€

Clôture des inscriptions mercredi 24 Mars 2023

Pour tous renseignements et inscription Open:

17cpsa@gmail.com

FFESSM NAGE AVEC PALMES CSNA

Ville de Saint Jean d'Angély

Rendez-vous au plan d'eau de Saint Jean d'Angély
juste devant le club de Kayak

32ème Descente de la Boutonne

Le club de Plongée subaquatique angérien est heureux de vous accueillir pour sa traditionnelle descente de la Boutonne :

Le Dimanche 2 Avril 2023 à partir de 9 heures

Catégories concernées Femmes Hommes

M1 35-44 ans/M2 45-54ans/M3 55-64 ans/M4 65-74ans/M5 75-84 ans
Cadets nés de 2007 à 2008
Juniors nés de 2005 à 2006
Seniors nés de 1988 à 2004

Descriptif de l'épreuve

La compétition se déroulera le dimanche 2 Avril 2023, sur La Boutonne, un parcours en milieu naturel de nage avec palmes avec ou sans appui et **ouverte également aux non licenciés FFESSM.**

Deux distances sont proposées : 2,3 km ou 3 km.

Reconnue compétition régionale, un classement « bipalme » (uniquement bipalme caoutchouc) et « surface » (bipalme fibre et monopalme) est élaboré.
Un classement « appui » (hydrospeed,… choix des palmes libres) complète cette rencontre.

En fonction du nombre de participants, plusieurs départs par vagues seront organisés à quelques minutes d'intervalle. Le 1er départ est prévu à 10h30.

Des navettes achemineront les participants au départ qui aura lieu au PONT SAINT JACQUES à SAINT JEAN D'ANGÉLY.

De là les nageurs partiront pour une descente de la Boutonne qui selon leur choix au moment de l'inscription, les entrainera sur un parcours d'environ 2.3 km ou 3km. Le départ et l'arrivée sont communs aux 2 distances.

Plan du parcours

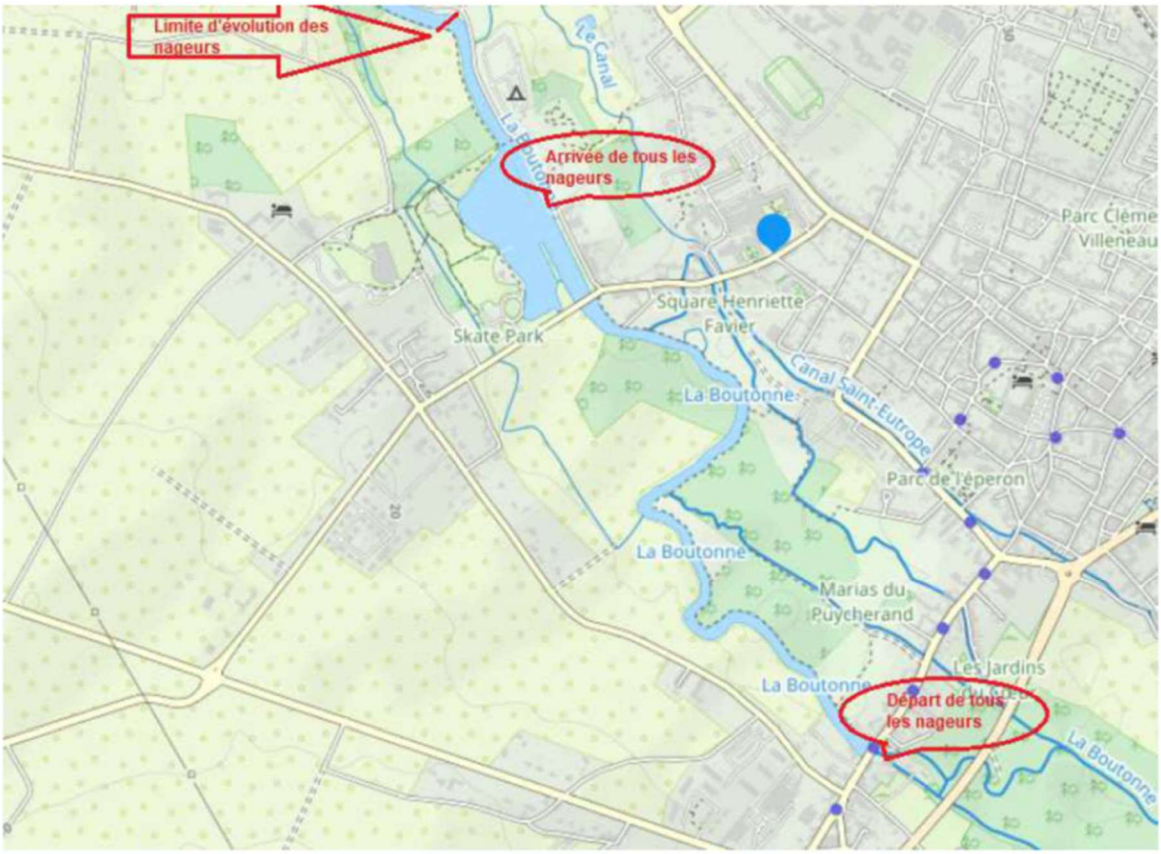

Parcours 2.3km :

Les nageurs souhaitant parcourir les 2.3km ne franchiront pas la passerelle en bois, ils contourneront la bouée de signalisation placée devant la passerelle et gagneront le cône d'arrivée matérialisé par des bouées et drapeaux

Parcours 3km :

Les nageurs souhaitant parcourir les 3 km passeront sous la passerelle et évolueront jusqu'à la bouée de retournement et repartiront en direction du cône d'arrivée

Le parcours définitif sera déterminé en fonction du niveau d'eau et du courant dans les jours précédant l'épreuve.

Plan du parcours sur la zone d'arrivée

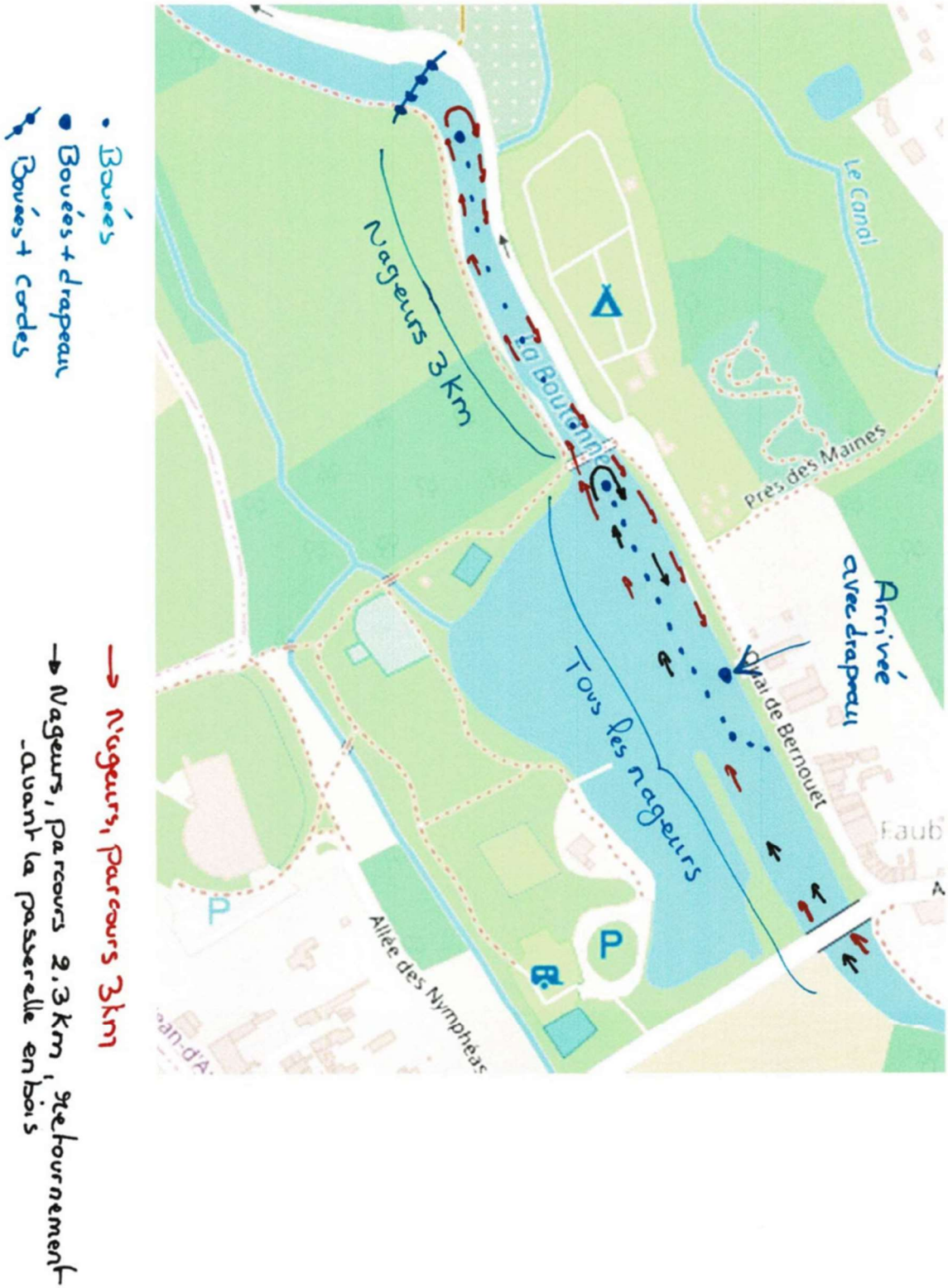

A l'arrivée, devant le club de Canoë Kayak, des boissons chaudes et en-cas seront servis.

Lieu de Rendez-vous

Il est fixé au club de Canoë Kayak Angérien, 30 Quai de Bernouet

Des vestiaires sont à disposition pour se changer et prendre une douche chaude en fin d'épreuve

Sécurité

Des embarcations assureront la sécurité, (au moins une « ouvreuse », et une « serre-file) complété de plusieurs canoës répartis sur l'ensemble du parcours.

Présence également de cyclistes sur la berge pouvant porter assistance.

Les personnes à bord des embarcations, et ainsi que les cyclistes , ont sur eux un moyen de communication (téléphone, radio,…) permettant de prévenir un référent (à terre) de l'organisation s'occupant d'une éventuelle prise en charge.

Le médecin de l'épreuve assurera une permanence à proximité de l'arrivée.

Les participants se doivent aide et assistance si nécessaire.

Tout nageur devra être équipé d'une protection thermique adaptée cagoule obligatoire.

Un nageur qui décide d'abandonner doit se signaler auprès de l'organisation ou auprès d'un bateau de sécurité qui adaptera la procédure de sortie de l'eau.Le bateau de sécurité, et le nageur informeront sans délai un officiel.

Modalités d'inscription

La clôture des inscriptions est fixée au 24 Mars 2023.

Licenciés FFESSM : Les inscriptions se feront impérativement sur e-nap

Présentation de la licence 2023, et du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes, le matin de l'épreuve

Le montant de la participation est de 8 €

Non licenciés FFESSM : inscription par mail 17cpsa@gmail.com (formulaire en annexe)

Présentation d'un certificat médical datant de moins de un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la Nage avec Palmes en compétition.

Le montant de la participation est de 10 € (assurance incluse)

Si le nageur est mineur, il fournira son autorisation parentale pour la participation à la compétition.

Timing prévisionnel

9heures : Accueil des participants et vérification des inscriptions

9h45 : Briefing puis départ des navettes

10h30 : 1er départ

12 heures : remise des récompenses, suivie d'un apéritif

Convivialité

Pour clôturer cette matinée dans la convivialité, vous pourrez pique-niquez sur place, des chaises et tables seront installées et le barbecue mis à disposition

32ème Descente de la Boutonne

AUTORISATION PARENTALE POUR PARTICIPATION A LA COMPETITION

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom Prénom Né(e)

Autorise sa participation à la Descente de La Boutonne qui se déroulera à Saint Jean d'Angély le 2 Avril 2023

.

Attestation établie le à

Signature du représentant légal :

32ème Descente de la Boutonne

Inscription OPEN :

Nom : *Prénom :*

Date de naissance : *Sexe :*

Email :

Parcours choisi : □ 2.3 km □ 3km

Date du certificat médical :

Joindre un certificat médical de non contre-indications à la pratique de nage avec palmes de moins de un an